

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero  
**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft  
**Band:** 2 (1888)

**Artikel:** Armoiries  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-746656>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Armoiries

dessinées en fac-simile, d'après le "Traité de Mariage entre Monsieur le Docteur Rosselet et Dame Jeanne Marie Petitpierre",  
"Du 29 janv. 1697".

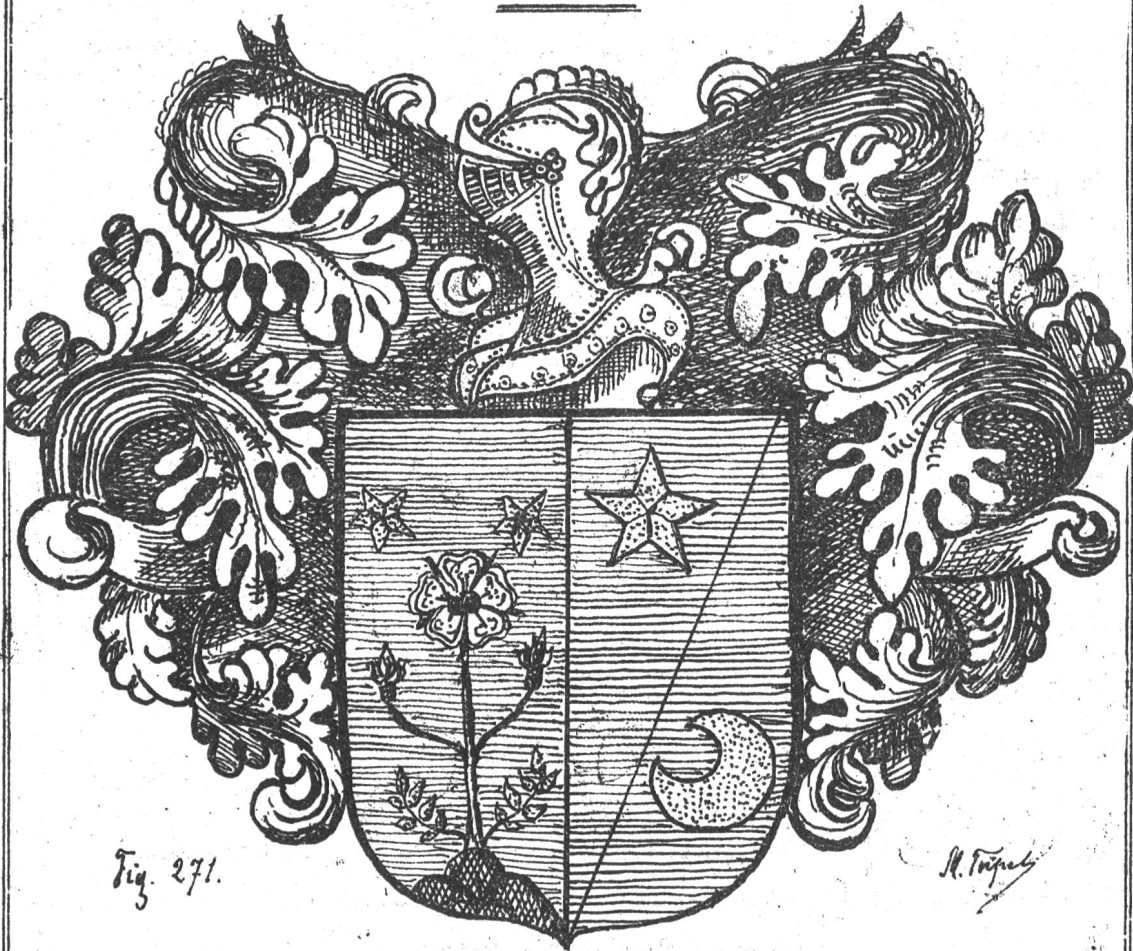


Fig. 271.

M. Tiquet

M. Jean Grellet nous a communiqué ce contrat de mariage. Le texte et les armoiries sont renfermés dans une couronne circulaire, les angles extérieurs contiennent en haut deux amours, en bas deux cornes d'abondance. Le tout est entouré d'un cadre dont les ornements se répètent. Les dessins, armes et ornements sont minutieusement traités à la plume avec une patience et un soin qu'on ne rencontre plus guère de notre temps. L'acte est signé par les Notaires Henry et Grellet, le sceau, qui a disparu, était celui des contrats de la Ville de Boudry. Nous avons tout lieu de croire que le dessinateur a confondu les traits indiquant les émaux, le 1<sup>er</sup> parti, aux armes des Rosselet, devrait être d'or, la rose et les étoiles de gueules, les monts et les feuilles de sinople. Quant au second parti, aux armes des Petitpierre il nous offre une variante ignorée par l'Armorial et que nous ne comprenons pas bien. Le sens du trait en barre nous échappe.